

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-102 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (à partir de la délibération n°2025-078), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2025-097), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (jusqu'à la délibération n°2025-094), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Convention de groupement de commande pour la définition d'une identité de la Grande Dombes

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, expose l'étude réalisée précédemment dans le cadre du groupement de commande Grande Dombes. Cette première étape a donné lieu à la définition de propositions de tracés pour la création d'une véloroute reliant la Voie Bleue et la Viarhona.

Chaque communauté de communes du groupement de commande à savoir :

- La Communauté de communes de la Dombes,
- La Communauté de communes Val de Saône Centre,
- La Communauté de communes de la Côtière à Montluel,
- La Communauté de communes de Miribel et du Plateau,
- La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- La Communauté de communes Dombes Saône Vallée,

œuvre à la concrétisation du programme d'aménagement sur son territoire de compétence.

Dans l'attente des réalisations de la liaison cyclable entre la Voie Bleue et la ViaRhona et les boucles locales, il est proposé de recruter une agence de communication pour définir le nom et l'environnement graphique de ces itinéraires.

.../...

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée sera coordonnatrice de cette nouvelle opération. A ce titre, il est proposé une convention entre la CC Dombes Saône Vallée et les cinq autres intercommunalités partenaires.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de l'exécution du marché pour lequel elle est conclue ou des contentieux qui en résulteraient. Elle fixe les rôles des cosignataires dans le cadre du groupement dénommé « Groupement de commandes pour la définition de l'identité touristique du futur itinéraire cyclotouristique entre la Voie Bleue® et la ViaRhôna® traversant la Dombes » pour un projet estimé à 30 000 € HT environ, partagé à hauteur de 1/6° par communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention telle que présentée en annexe.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention annexée, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ou éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025

Publiée le **27 MAI 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

